

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 14 DECEMBRE 2016, sous la présidence de M. PIEDNOIR, Maire**

- Le Conseil, par 23 voix pour et 4 abstentions (Mmes TENDRON et VADOT, MM. KOBI et PAIRONNEAU), a approuvé la décision modificative n°3 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Opération	Chapitre	Article	Gestionnaire	Fonction	Montant
TOTAL					72 000 €
RECETTES					
Opération	Chapitre	Article	Gestionnaire	Fonction	Montant
TOTAL					72 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Opération	Chapitre	Article	Gestionnaire	Fonction	Montant
TOTAL					127 250.60 €
RECETTES					
Opération	Chapitre	Article	Gestionnaire	Fonction	Montant
TOTAL					127 250.60 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la souscription d'un emprunt de 700 000 € pour financer les investissements 2016 auprès de la Caisse d'Épargne, au taux fixe de 1.27 % sur une durée de 20 ans.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la régularisation d'écritures comptables relatives à l'opération de la gendarmerie, comme suit :

- inscription aux comptes 2132 et 1675 de la somme de 3 522 219,88 € en tant qu'opérations d'ordres non budgétaires relatives au coût des travaux de la gendarmerie,
- inscription aux comptes 1675 et 1068 de la somme de 91 960,09 € en tant qu'opérations d'ordres non budgétaires afin de régulariser les écritures de mandats de 2008 à 2015,
- inscription aux comptes 1068 et 28132 de la somme de 939 258,64 € en tant qu'opérations d'ordres non budgétaires afin de régulariser les amortissements de 2008 à 2015.

.../...

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la régularisation d'écritures comptables relatives à l'inventaire de la commune, comme suit :

D28188	154 008,77 €	C28184	154 008,77 €
D28188	186 971,65 €	C28183	186 971,65 €
D28188	108 552,41 €	C28182	108 552,41 €
D28188	16 749,62 €	C281578	16 749,62 €
D28188	5 803,20 €	C281568	5 803,20 €
D28188	17 270,90 €	C28158	17 270,90 €

D280422	1 000,00 €	C1068	1 000,00 €
D28151	66,00 €	C1068	66,00 €
D28138	990,00 €	C1068	990,00 €
D28188	7 029,29 €	C28051	7 029,29 €
D28121	2 845,73 €	C28188	2 845,73 €
D28158	42 535,91 €	C1068	42 535,91 €
	543 823,48 €		543 823,48 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé les conditions de remboursement exceptionnel des frais de location de la salle Jacques Brel en cas d'annulation pour cause de force majeure. En l'espèce, il sera remboursé la somme de 530 € à lagendarmerie.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé les tarifs 2017 du camping et de l'aire de camping-cars.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé d'accorder une remise exceptionnelle de 50 % sur le montant des fermages 2016 suite aux pertes de récoltes du printemps, à cinq agriculteurs, locataires de terres appartenant à la commune.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le principe de l'exploitation du service du crématorium dans le cadre d'une concession de service public, ainsi que le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion. Il a également autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession de service public.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le déclassement du domaine public de trois parcelles situées Impasse de Parme et Impasse de Bologne, a confirmé la vente de ces trois parcelles dans les conditions fixées par délibération n°49/99 du 23 avril 1999, soit 7.62 € du m², a précisé que, compte tenu du retard pris dans ce dossier, la commune s'engage à prendre en charge la moitié des frais d'actes notariés et a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir en l'étude notariale d'Avrillé.

- Le Conseil, à l'unanimité, a émis un avis de principe favorable à la conclusion d'un contrat d'association entre l'Etat et l'OGEC de l'école privée Notre-Dame pour l'école maternelle, et a précisé que la commune prend en charge les dépenses de fonctionnement, dans les mêmes conditions que pour l'enseignement public, pour les seuls élèves des classes élémentaires, domiciliés à Montreuil-Juigné.

- Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à déposer et signer une demande de permis de construire pour la construction des ateliers municipaux. Le Conseil a également approuvé le principe d'intégrer dans ce projet la réalisation d'un local de stockage de matériel pour les associations.

- Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à déposer et signer une demande de permis de construire pour la construction de sanitaires à l'école élémentaire Jean Madeleine.

- Le Conseil, à l'unanimité, s'agissant de la demande d'autorisation d'exploiter formulée par la société AFM Recyclage à AVRILLE, a émis de fortes réserves concernant le respect des normes en vigueur relatives aux nuisances sonores, et a sollicité l'avis de l'Etat sur l'impact de cette installation sur le trafic routier et la pollution.

- Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de fournitures de denrées alimentaires pour la cuisine centrale, pour l'année 2017, comme suit :

Lot	Nature des prestations	Montant maximum annuel HT	Attributaire
1	Fruits et Légumes	25 000 €	HERAU PRIMEURS (49100 ANGERS)
2	Produits laitiers – Œufs	24 000 €	TEAM OUEST (49700 AMBILLOU CHATEAU)
3	Viande de porc	9 000 €	ACHILLE BERTRAND (85505 LES HERBIERS)
4	Volaille et gibier	12 000 €	ANJOU VOLAILLES (49290 CHALONNES/LOIRE)
5	Bœuf, veau, agneau (race à viande – origine française)	12 000 €	ACHILLE BERTRAND (85505 LES HERBIERS)
6	Surgelés	25 000 €	BRAKE FRANCE (22405 LAMBALLE)
7	Epicerie, conserves, légumes secs	30 000 €	TRANSGOURMET (44470 CARQUEFOU)
8	Pain – Pâtisserie	12 000 €	FARINE ET CACAO (49460 MONTREUIL-JUIGNE)
9	Charcuterie	8 000 €	TEAM OUEST (49700 AMBILLOU CHATEAU)
10	Glaces, gâteaux surgelés	8 000 €	SIRF (85120 LA CHATAIGNERAIE)
11	Poissons et crustacés frais	12 000 €	SERVICASH ANJOU (49109 ANGERS)
12	Epicerie déshydratée et régimes	8 000 €	COLIN RHD (35131 CHARTRES DE BRETAGNE)
13	Préparation, entremets, gâteaux et régimes sans sucre	5 000 €	COLIN RHD (35131 CHARTRES DE BRETAGNE)

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'augmentation du temps de travail d'un agent municipal à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

- 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe : temps de travail hebdomadaire porté de 28h00 / 35h00 à 31h30 / 35h00.

Fait à MONTREUIL-JUIGNE, le 21 décembre 2016.

Le Maire,
Stéphane PIEDNOIR